

5 RENFORCER LA COHÉSION

ET LA SANTÉ DES HABITANTS DES ESPACES RURAUX DU PAYS DE LORIENT-QUIMPERLÉ



CONTEXTE TERRITORIAL

Avec l'arrivée de nouvelles populations, le risque d'une accélération du délitement du lien social menace le modèle de solidarité et d'inclusion des territoires ruraux.

La crise COVID et l'évolution de la société vers plus d'individualisme fragilisent les structures et initiatives vectrices de cohésion.

Face à la démobilité des bénévoles et au désinvestissement des habitants au sein de la société, à la fragilisation économique des associations, à l'isolement croissant des publics fragiles dû à des difficultés de logements et de mobilité de plus en plus prégnantes, il apparaît prioritaire de recréer du lien et de renforcer le vivre ensemble. Le contexte de désertification médicale et de vieillissement de la population appellent également à une vigilance particulière envers le maintien en bonne santé des habitants des espaces ruraux du Pays de Lorient-Quimperlé.



OBJECTIFS ATTENDUS

- 1 Identifier et lutter contre les situations de précarité et d'isolement social,
- 2 Créer du lien social autour de lieux de rencontre et de convivialité,
- 3 Développer un accès inclusif aux services de proximité,
- 4 Faciliter l'accès aux services de santé, aux dépistages et à la prévention.



TYPES D'OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- ▮ Etude sur l'identification des publics isolés,
- ▮ Animation favorisant le lien intergénérationnel et les réseaux d'entraide et de solidarité,
- ▮ Aménagement et animation d'équipements, et de lieux communs favorisant le lien intergénérationnel,
- ▮ Actions de sensibilisation, d'animation, en faveur des publics empêchés, pour l'accès inclusif aux services de proximité,
- ▮ Actions de formations collectives à destination des associations pour la mobilisation et l'engagement des bénévoles,
- ▮ Actions de communication pour l'identification des structures et professionnels de santé,
- ▮ Animation de la structuration du réseau de professionnels de santé sur les trois EPCI.



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- ▮ Collectivités territoriales et leurs groupements,
- ▮ Etablissements publics,
- ▮ Groupements d'intérêts publics,
- ▮ Associations,
- ▮ Organismes consulaires,
- ▮ Entreprises.



DÉPENSES ÉLIGIBLES

Fonctionnement :

- ▮ dépenses de personne (application d'un coût horaire unitaire de 34,12 €), coûts indirects de 15% (basés sur les dépenses de personnel), prestations de services ou intellectuelles (communication, animation, études...),

Investissement :

- ▮ travaux, acquisition de matériel...